



FICHE INSCRIPTION SAISON 2020-2021

Photo

DEMANDE DE LICENCE

M Mme Melle Nom du licencié(e) : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email (**obligatoire pour recevoir la licence**) :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et demande l'adhésion au club et une licence FFRS

Création Renouvellement de licence N° :

Compétition Loisir Non pratiquant Dirigeant
(un dirigeant peut cocher aussi la case loisir ou compétition)

Discipline principale (cocher une et une seule discipline) :

Roller Hockey

Date et signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

Assurances :

Je soussigné déclare avoir pris connaissance par l'intermédiaire de mon club des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des garanties complémentaires proposées par la FFRS (disponibles sur le site www.ffroller-skateboard.com et dans l'espace licencié sur Rolskanet).

Je déclare :

1. Garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels) - Contrat n° 101 625 000 (jointes à la présente demande)

Adhérer à l'assurance « garantie de base individuelle accident » proposée par la FFRS (0,80 € licence loisir/compétition;

0,36 € si licence dirigeant exclusivement)

Refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base individuelle accident » proposée par la FFRS. Dans ce cas, je

reconnais avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique du roller ou d'une autre activité assimilée

2. Garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité et indemnité journalière) - Contrat n° 102 742 500

Souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFRS et m'engage à établir moi-même les

formalités d'adhésion auprès de l'assureur (option 1 9 € option 2 15 €)

Ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées
Date et signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :





Certificat médical pour une création de licence (datant de moins d'1 an)

Il est **obligatoire** pour toute demande de licence pratiquant **loisir et compétition**

Je soussigné, Dr Date de l'examen

certifie queSignature et cachet :

- ne présente aucune contre-indication à la pratique du roller

- en loisir
- en compétition
- en tant qu'arbitre/juge

- est apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (à rayer si ce n'est pas le cas)

Renseignements médicaux:

Médecin traitant:

Ville:

Téléphone:

Hôpital:

Allergies:

Traitement en cours:

Autres informations importantes:

Attestation de questionnaire santé pour un renouvellement de licence

Elle est **obligatoire** pour toute demande de renouvellement de licence pratiquant **loisir et compétition**

Pour un majeur :

Je soussigné, Monsieur/Madame [Prénom NOM] atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Pour un mineur :

Je soussigné, Monsieur/Madame [Prénom NOM] en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM] atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Le Signature





Autorisation parentale pour un licencié mineur :

Je soussigné, père mère tuteur légal ,

Autorise le RHFLP :

- 1. À demander le simple sur classement de mon enfant pour jouer en catégorie supérieure sous réserve de spécification sur le certificat médical ci-dessus.
- 2. À transporter mon enfant par des bénévoles du club lors des activités extérieures de celui-ci. Je dégage toute responsabilité des bénévoles au cas où les biens personnels de mon enfant se trouveraient abîmés ou perdus malgré les précautions prises lors des déplacements.
- 3. À prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (transport, traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale). »

Le Signature :

Droit à l'image (joindre photo) :

Je soussigné(e) (nom et prénom) :, autorise le club, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de communication, ma photo d'identité insérée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités, à figurer sur les différents médias de communication du RHFLP (site internet, articles de presse, vidéos etc.) et à des fins non commerciales.

Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive en cours.

Date et signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

Données personnelles

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FF Roller à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service Ressources et Développement de la FF Roller et Skateboard ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sont destinées à la FF Roller et Skateboard et peuvent être communiquées à des tiers. Vous pouvez choisir de la part de qui vous pouvez recevoir des informations :

- Mailing interne (fédération, ligue, comité départemental et club) Tout mailing (fédéral et commercial) Aucun mailing





Tarif saison 2020 / 2021 :

Cotisations 2020-2021		Cotisation Club	Licence FFRS (à titre informatif: elle est incluse dans la cotisation club)
Compétition Roller hockey	13 ans et plus	90 €	37,63 €
Loisir « Ecole de patinage »	13 ans et plus	65 €	37,68 €
Loisir « Ecole de patinage » / Compétition Roller Hockey	6 à 12 ans	50 €	19,68 €
Loisir « Ecole de patinage » / Compétition Roller Hockey	Enfant de moins de 6 ans	30 €	11,33 €

Informations pratiques:

- le tarif de la cotisation est dégressif : à partir de la troisième inscription au sein d'une même famille pour la saison en cours, une remise de 50% sera effectuée sur la troisième cotisation.
- vous devez fournir obligatoirement une adresse e-mail valide pour votre inscription afin que la Fédération Française de Roller puisse vous envoyer votre licence.

Personnes à contacter en cas d'urgences

Personnes à contacter en cas d'urgence	Téléphone fixe	Téléphone portable
Nom		
Nom		

Engagement financier:

« Je soussigné certifie avoir remis au RHFLP chèques qui seront encaissés aux dates convenues. Le non règlement des échéances entraînera l'exclusion du licencié. »

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait à

Le

Cadre réservé au RHFLP (ne pas remplir)		
dossier complet reçu le:		
licence FFR		
modalité de règlement: chèque - espèce		
montant total		
facilité de paiement :	montant:	à encaisser le:
- chèque n°1
- chèque n° 2





Règlement intérieur:

Fonctionnement

Article 1: mise en œuvre des équipements

La première équipe intervenant dans la salle est responsable de la mise en œuvre des équipements (mise en place des buts, des rambardes, sortie des équipements du local de rangement). La dernière équipe est responsable du matériel ci-dessus.

Article 2: protections individuelles

Il est interdit d'emprunter matériel du club sans l'autorisation de l'un des membres du bureau ou de l'entraîneur. Chaque joueur devra avoir les protections obligatoires (coudières, jambières, casque, culotte et coquille pour les garçons) ainsi qu'un maillot d'entraînement (les maillots du club étant réservés pour les matchs). Chaque licencié doit être responsable de son propre matériel. Seules les protections de gardien sont prêtées par l'association mais en contrepartie, le gardien s'engage à l'entretenir.

Article 3: responsabilité

Le RHFLP ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets ou d'argent dans les locaux. À l'exception des joueurs et des encadrants, l'accès aux vestiaires et divers locaux du club est interdit à toute personne étrangère à l'association.

Article 4: représentativité

Aucun membre de l'association ne peut représenter celle-ci à des manifestations sportives, culturelles, à des colloques ou à des congrès s'il n'a pas été mandaté à cet effet par le bureau. Aucun membre de l'association ne peut se prévaloir de sa qualité dans les actes de la vie civile.

Article 5: cotisations / cautions

Les adhérents doivent s'acquitter de la cotisation annuelle d'adhésion et de la licence reversée à la FFRS. Celles-ci sont perçues pour l'année, le jour de l'inscription. Le montant de la cotisation annuelle est défini au cours de la première réunion de bureau qui suit l'assemblée générale. Le règlement peut être fractionné en plusieurs chèques sauf pour la licence.

Pour toute adhésion après les vacances scolaires de février, le tarif de cotisation est divisé par deux.

Les cautions ne sont restituées que sous certaines conditions: matériel rendu en totalité, propre et en bon état général.

Article 6: les licences

Les licences étant valables du 1er Septembre au 31 août, tout joueur n'ayant pas renouvelé sa licence au 1er octobre se verra refuser sa présence aux entraînements.

Article 7: discipline

La commission de discipline du club a tout pouvoir pour suspendre temporairement ou définitivement tout joueur ayant un comportement inadapté sur le plan sportif ou associatif.

Hygiène et sécurité

Article 8: hygiène

Chacun veillera à mettre dans les poubelles prévues à cet usage les morceaux de scotch, les restes d'alimentation ou tout autre déchet, que ce soit dans nos locaux ou à l'extérieur. Le verre ne doit pas être mélangé aux autres déchets mais être déposé dans des poubelles adaptées.

La présence d'animaux est interdite dans l'enceinte sportive.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

Article 9: sécurité

Le RHFLP est responsable des enfants à partir du moment où ceux-ci sont pris en charge par l'entraîneur.





Assurance

Article 10: assurance

Le coût de la licence fédérale comprend une cotisation en contrepartie de laquelle les licenciés bénéficient :

- d'une assurance couvrant leur responsabilité civile (celle des dirigeants, des organisateurs, de leurs préposés et des pratiquants) dont les garanties sont au moins celles fixées par la loi du 16 juillet 1984 modifiée et de son décret d'application.
- des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Une attestation de licence et un résumé des garanties sont remis au licencié. La fédération informe les licenciés régulièrement par le biais du club de l'étendue de ces garanties ainsi que de celles qu'ils peuvent souscrire à titre complémentaire et individuel auprès de l'assureur de la fédération.

Article 11: accident

En cas d'accident, le RHFLP se charge par l'intermédiaire des sapeurs-pompiers de diriger l'accidenté vers le centre hospitalier le plus proche et d'avertir les parents.

Inscriptions

Article 12: inscription

Une fiche de renseignement individuelle est établie à l'inscription, cette fiche devra être rendue au plus tard le 30/09, une majoration de 5€ sera demandée en cas de dépassement de cette date. Un certificat médical est obligatoire pour la création d'une nouvelle licence, en cas de renouvellement et si l'ancien certificat à moins de 3 ans, le licencié devra remplir le questionnaire de santé et signer l'attestation pour la pratique du roller hockey.

Un électrocardiogramme est conseillé à partir de l'âge de 40 ans.

Rappel important: l'accès à l'aire de jeu se fait avec toutes les protections obligatoires. Le club oblige tous ses adhérents à s'équiper lors des séances d'entraînements ainsi que lors des compétitions ou sorties extérieures en roller. **Il est strictement interdit d'accéder à l'aire, au terrain de jeu sans être équipé, y compris à la mi-temps des rencontres lorsqu'il y a des matchs.**

Engagements de l'adhérent:
« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club de Roller Hockey Flamanville Les Pieux et l'accepte en tant que tel.
Je soussigné(e) atteste avoir reçu une notice reprenant les garanties d'assurance liées à la licence de la fédération française de roller.
Je reconnais avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires constituées de capitaux invalidité et décès et d'une indemnité journalière non prévue avec l'assurance. »

Fait à Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)
Le





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.





Protocole Covid

Organisation du club pour l'accueil sur le site

Prise d'information auprès de la Préfecture et de la Commune pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements et effectuer les déclarations nécessaires à la reprise de l'activité le cas échéant.

Prise d'information auprès de la Commune (ou autre gestionnaire de l'équipement) pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux équipements.

Organisation du club pour l'adaptation des infrastructures, l'organisation de la pratique et l'utilisation du matériel

1 Vestiaires

Les vestiaires collectifs sont à nouveau accessibles, dans le strict respect des protocoles sanitaires du gestionnaire de l'équipement (définition d'une jauge de fréquentation, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après utilisation). La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y seront systématiquement respectés. L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier quotidien est effectué ; Il reste recommandé de s'équiper chez soi dans la mesure du possible.

2 Mesures d'hygiène

Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et la sortie du site en accès libre
Désinfection régulière des espaces et du matériel partagé du site.

4 Matériel

Seul le responsable est autorisé à installer le matériel partagé ou à le manipuler.
Préparation du matériel à prêter, **désinfecté**, qui doit être utilisé par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...).
Désinfection du matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes, avant et après utilisation
Pratiquer, dans la mesure du possible, avec son propre matériel, **éviter** les échanges de matériel, et **privilégier** l'apport de son propre gel hydroalcoolique et matériel à usage unique (masques, gants...)

5 Véhicules et Logistique

Limiter, dans la mesure du possible, l'utilisation des véhicules partagés (voiture, van, bus et mini-bus) mis à disposition par le club sauf possibilité de respecter au sein du véhicule la distanciation minimale d'un siège entre chaque personne. A défaut de pouvoir respecter ces mesures, privilégier les véhicules personnels.
Désinfection, à chaque utilisation, les véhicules partagés et porter un masque dans le véhicule.

Organisation du club pour l'accueil du public extérieurs/visiteurs

L'accueil des visiteurs est possible à la condition qu'ils occupent des places assises et que soit respectée une distance minimale d'un siège ou un mètre entre les sièges occupés par chaque personne ou groupe de personnes de 10 du même foyer. Pour les structures ne disposant pas des infrastructures





permettant l'accueil du public visiteur sur des places assises, il est impératif de veiller au strict respect des mesures de distanciation exposées ci-dessus

Port du masque

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte sportive à partir de 11 ans, dans les espaces couverts et en plein air, statique ou en mouvement, hors situation de pratique.

Obligation des pratiquants

Chaque pratiquant, ou son représentant légal, est tenu de fournir au « Référent Covid-19 » un numéro de portable et une adresse mail valide.

Il s'engage :

à prendre connaissance du présent Protocole et à le respecter,

à adopter le comportement adapté pour assurer la sécurité de tous les pratiquants et éviter la propagation du virus au sein du club,

à informer son « Référent Covid-19 » en cas de signes ou en cas de contamination dans son entourage proche et à suivre la procédure, selon les dispositions prévues à l'Annexe 2 du présent protocole.

Références et contact

Références :

[Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020](#)

Pour plus d'informations :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :

Contactez la fédération par l'adresse referent-covid@ffroller-skateboard.com

Je soussigné,, déclare avoir pris connaissance du protocole ci-dessus et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le

Signature:

